

Référence : DT 2017-112

03 octobre 2017

*Demandeur : CGT*

## Evolution des taux de remplacement : étude de cinq profils types

### 1. Contexte

*« Suite à nos groupes de travail et dans la perspective des prochaines négociations, nous vous saurions gré de faire l'étude suivante :*

- 1. Selon la méthodologie retenue par la note DT2014-87, évolution des montants moyens de pensions et des taux de remplacement pour les cinq profils et les cinq générations déjà étudiés dans ladite note en fonction des simulations S0, S1 et S2 (tableaux figurant en pages 15 et 16 du document DT2017-74 présenté le 15 juin 2017) pour la période 2019-2060.*

*....»*

Cette demande fait suite aux notes Agirc-Arrco DT2014-87 et DT2017-74 portant sur :

- L'incidence des mesures de pilotage évoquées dans la BAO sur les montants de pension et les taux de remplacement (groupe de travail de l'article 9 de l'ANI du 13 mars 2013, séance du 10 septembre 2014), d'une part,
- Le pilotage du futur régime unifié – proposition sur un pilotage pluriannuel, d'autre part.

Cette note s'appuie également sur les notes DT2014-52 et DT2015-45 portant sur :

- les montants de pensions à la retraite et les taux de remplacement à l'horizon 2035, d'une part,
- l'incidence d'un gel des valeurs de point et d'une indexation des salaires de référence sur le salaire + 3,5% au cours de la période 2016-2018, sur les montants de pension et les taux de remplacement, d'autre part.

### 2. Méthodologie

L'évaluation des taux de remplacement est menée sur cinq profils types de cinq générations allant de la génération née en 1952 (qui a liquidé sa retraite, par convention, au 1er janvier 2016) à celle née en 1992 (qui liquiderait sa retraite au 1er janvier 2058).

Les profils types sont les suivants :

- Un profil moyen pour les hommes et les femmes, cadres, toujours au salaire moyen par âge des cadres au titre des articles 4 et 4bis. Ce profil est étudié séparément par genre.
- Un profil cadre (homme ou femme) ayant un salaire toujours au salaire charnière.

- Un profil cadre (homme ou femme) avec un salaire toujours égal au plafond de la Sécurité Sociale.
- Un profil moyen pour les non-cadres, hommes et femmes, toujours au salaire moyen des non-cadres par âge. Ce profil est également détaillé par genre.
- Le dernier profil est celui d'un salarié (homme ou femme) payé au Smic de chaque année.

Pour estimer les salaires annuels des profils moyens cadres et non-cadres, les salaires annuels par âge et par genre de la génération 1952 ont été exprimés en pourcentage du plafond annuel de la Sécurité sociale. Les salaires par âge des générations suivantes ont été calculés en appliquant ces profils relatifs aux projections du plafond à l'horizon 2060.

La méthodologie de construction de ces profils est détaillée dans la note DT2014-87 présentée lors du groupe de travail paritaire du 10 septembre 2014 (cf. *annexe 3*).

Par convention, les carrières retenues sont complètes et la liquidation intervient lorsque l'âge de départ de la génération est atteint ainsi que le nombre de trimestres requis (cf. *annexe 1*). Par ailleurs, du fait de son aspect temporaire, la liquidation ne tient pas compte des coefficients de solidarité pour l'ensemble des cinq profils.

Les points acquis dans les régimes complémentaires sont calculés aux taux obligatoires à l'Arrco (6,2% depuis 2015) et à l'Agirc (17,0% à partir de 2019), prenant en compte les augmentations prévues par l'accord du 30 octobre 2015. Le taux d'appel est fixé à 127% à partir de 2019. Par ailleurs, l'ensemble des simulations maintient la CET<sup>1</sup> telle que fixée actuellement et intègre la suppression de la GMP<sup>2</sup> (cotisations et acquisitions de droits) pour les cadres à partir de 2019. Plus généralement, les simulations se font à législation et réglementations inchangées (pas de prise en compte des mesures Macron sur la CSG et les abaissements de charges qui impacteraient les niveaux de salaires nets et de pensions nettes et donc les taux de remplacement).

Les 3 simulations réalisées pour cette note sont les suivantes :

- Le cadre général de la note est celui de la simulation 0 présentée lors du groupe de travail Régime Unifié, séance du 15 juin 2017, et notée S0. Les hypothèses d'inflation ont été revues pour tenir compte de l'inflation constatée depuis 2014. Les taux d'inflation prévisionnels sont maintenant les suivants : +0,19% en 2016, 0,95% en 2017, +1,40% en 2016 et +1,75% à partir de 2017<sup>3</sup>. Pour rappel, dans la situation de référence, les valeurs du point et le salaire de référence augmentent comme les prix hors tabac sur l'ensemble de la période.
- La simulation S1 se limite à l'horizon de décision. Le salaire de référence est indexé sur les salaires tandis que les valeurs de points sont indexées sur les « salaires - 1,72% » de 2019 à 2033 (durée de 15 ans). A partir de 2034, les valeurs de points sont de nouveau indexées sur les salaires.

---

<sup>1</sup> Contribution Exceptionnelle Temporaire

<sup>2</sup> Garantie Minimale de Points, actuellement de 120 points maximum pour les cadres sous le salaire charnière.

<sup>3</sup> Par rapport aux chiffrages de la note DT2014-87, les hypothèses de salaires réels n'ont pas été modifiées. En revanche, la valeur officielle des plafonds depuis 2015 ont été prises en compte.

- La simulation S2 intègre un horizon d'orientation. Le salaire de référence reste indexé sur les salaires. En revanche les valeurs de points évoluent de la manière suivante :
  - o de 2019 à 2033 : indexation sur les salaires - 1,72% ;
  - o de 2034 à 2040 : indexation sur les salaires - 1,22% ;
  - o de 2041 à 2050 : indexation sur les salaires - 0,05% ;
  - o de 2051 à 2060 : indexation sur les salaires - 0,03%.

Ces simulations ont été présentées au groupe de travail Régime Unifié lors de sa séance du 15 juin 2017). Leurs résultats sont liés aux scénarios économiques en vigueur au moment de leur production et seront susceptibles d'être modifiés après révision de ces scénarios.

### 3. Tableaux de résultats

*Avant-propos : signification des abréviations usitées dans les restitutions ci-après*

<b>VP</b>	Valeur de Point	
<b>SR</b>	Salaire de Référence	
<b>S0</b>	Simulation 0	Simulation après accord du 30 octobre 2015 et après l'application des coefficients de solidarité avec VP et SR indexés sur les prix de 2019 à 2060 (benchmark à S1 et S2)
<b>S1</b>	Simulation 1	Simulation après accord du 30 octobre 2015 et après l'application des coefficients de solidarité Horizon de décision : SR indexé sur les salaires VP indexé sur les salaires - 1,72% de 2019 à 2033 VP indexé sur les salaires de 2034 à 2060
<b>S2</b>	Simulation 2	Simulation après accord du 30 octobre 2015 et après l'application des coefficients de solidarité Horizon d'orientation : SR indexé sur les salaires VP indexé sur les salaires - 1,72% de 2019 à 2033 VP indexé sur les salaires - 1,22% de 2034 à 2040 VP indexé sur les salaires - 0,05% de 2041 à 2050 VP indexé sur les salaires - 0,03% de 2051 à 2060
<b>HC</b>	Homme Cadre	Profil moyen pour les hommes cadres toujours au salaire moyen par âge des cadres au titre des articles 4 et 4bis
<b>FC</b>	Femme Cadre	Profil moyen pour les femmes cadres toujours au salaire moyen par âge des cadres au titre des articles 4 et 4bis
<b>PSS</b>	Plafond de la Sécurité Sociale	Profil cadre (homme ou femme) avec un salaire toujours égal au plafond de la Sécurité Sociale
<b>SC</b>	Salaire Charnière	Profil cadre (homme ou femme) ayant un salaire toujours au salaire charnière
<b>HNC</b>	Homme Non Cadre	Profil moyen pour les non-cadres hommes toujours au salaire moyen des non-cadres par âge
<b>FNC</b>	Femme Non Cadre	Profil moyen pour les non-cadres femmes toujours au salaire moyen des non-cadres par âge
<b>STS</b>	Salarié Toujours au Smic	Profil d'un salarié (homme ou femme) payé au Smic de chaque année

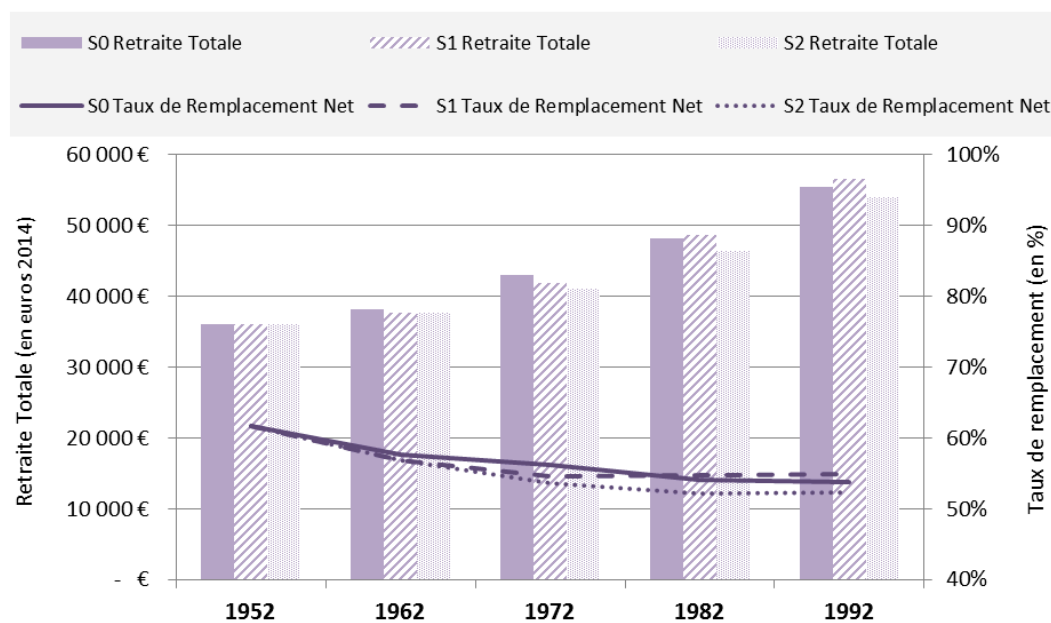
## Hommes Cadres

Génération		1952	1962	1972	1982	1992
Année de Liquidation		2016	2027	2037	2048	2058
<b>S0</b>	Retraite Totale	36 149 €	38 212 €	43 099 €	48 193 €	55 410 €
	Taux de Remplacement Net	61,7%	57,6%	56,2%	54,2%	53,7%
<b>S1</b>	Retraite Totale	36 149 €	37 675 €	41 874 €	48 643 €	56 642 €
	Taux de Remplacement Net	61,7%	56,8%	54,6%	54,7%	54,9%
<b>S2</b>	Retraite Totale	36 149 €	37 675 €	41 063 €	46 465 €	53 996 €
	Taux de Remplacement Net	61,7%	56,8%	53,6%	52,2%	52,3%

Source : calculs Agirc-Arrco, Direction Technique

Note de lecture : La retraite totale annuelle (Cnav + Agirc + Arrco) d'un homme cadre né en 1992 est estimée à 55 410€ à sa liquidation en 2058. Le taux de remplacement de cet individu est estimé à 53,7% de son dernier salaire annuel (en 2057).

Graphique 1 : Montants de retraite et taux de remplacement des hommes cadres par génération



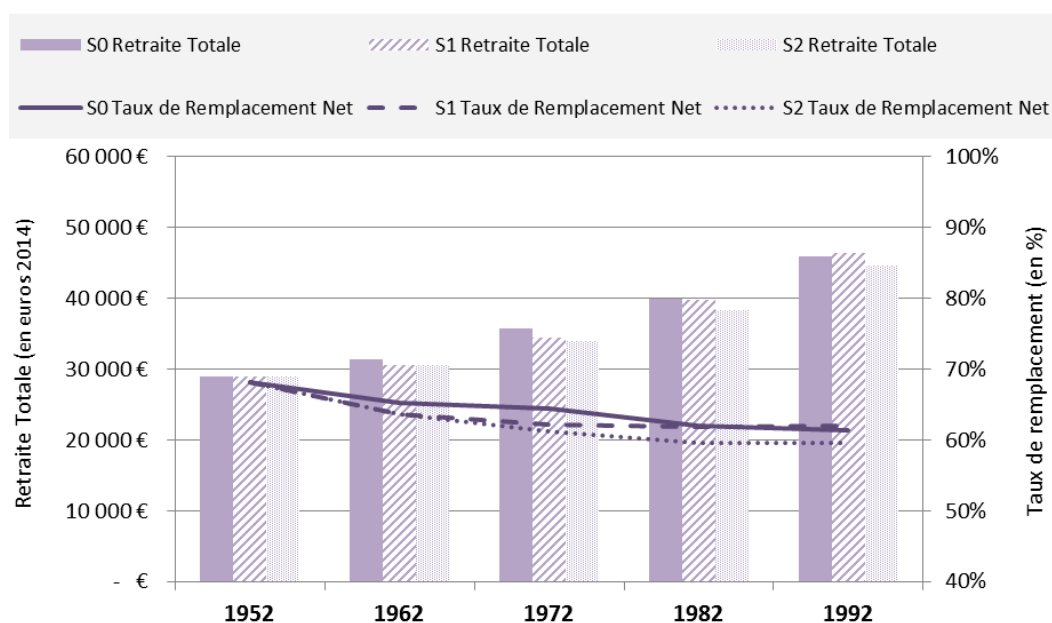
## Femmes Cadres

Génération		1952	1962	1972	1982	1992
Année de Liquidation		2016	2027	2037	2048	2058
S0	Retraite Totale	28 897 €	31 353 €	35 724 €	39 937 €	45 907 €
	Taux de Remplacement Net	68,2%	65,2%	64,4%	62,0%	61,4%
S1	Retraite Totale	28 897 €	30 606 €	34 510 €	39 865 €	46 356 €
	Taux de Remplacement Net	68,2%	63,7%	62,2%	61,9%	62,0%
S2	Retraite Totale	28 897 €	30 606 €	33 972 €	38 415 €	44 595 €
	Taux de Remplacement Net	68,2%	63,7%	61,2%	59,6%	59,7%

Source : calculs Agirc-Arrco, Direction Technique

Note de lecture : La retraite totale annuelle (Cnav + Agirc + Arrco) d'une femme cadre née en 1992 est estimée à 45 907€ à sa liquidation en 2058. Le taux de remplacement de cet individu est estimé à 61,4% de son dernier salaire annuel (en 2057).

Graphique 2 : Montants de retraite et taux de remplacement des femmes cadres par génération



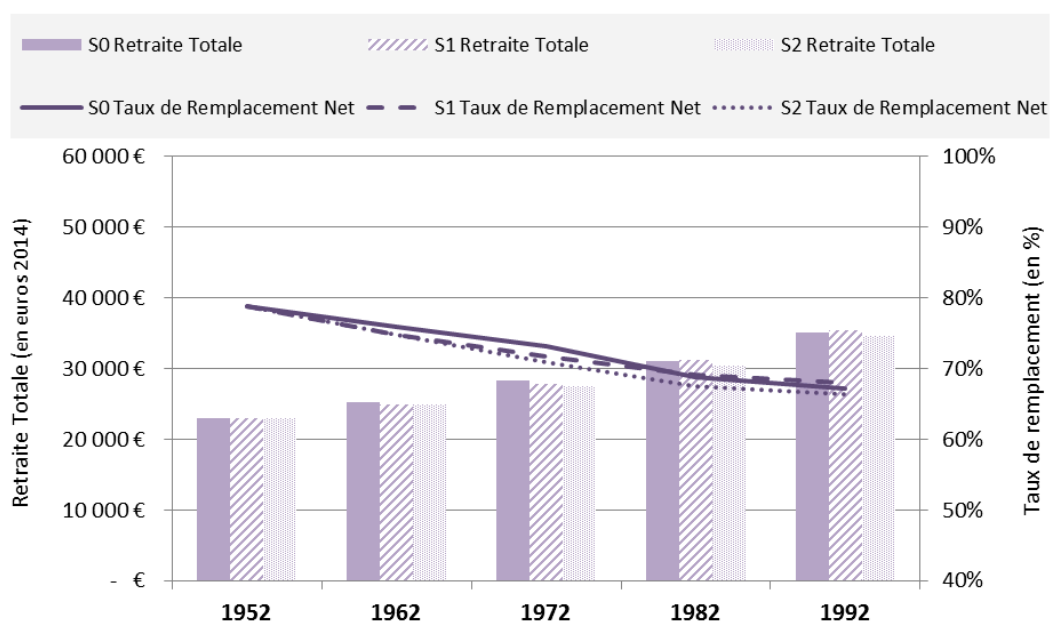
### Cadre toujours au PSS

Génération		1952	1962	1972	1982	1992
Année de Liquidation		2016	2027	2037	2048	2058
S0	Retraite Totale	22 934 €	25 295 €	28 371 €	31 016 €	35 053 €
	Taux de Remplacement Net	78,8%	75,9%	73,1%	68,8%	67,1%
S1	Retraite Totale	22 934 €	24 891 €	27 813 €	31 169 €	35 477 €
	Taux de Remplacement Net	78,8%	74,7%	71,7%	69,2%	67,9%
S2	Retraite Totale	22 934 €	24 891 €	27 524 €	30 442 €	34 653 €
	Taux de Remplacement Net	78,8%	74,7%	70,9%	67,6%	66,4%

Source : calculs Agirc-Arrco, Direction Technique

Note de lecture : La retraite totale annuelle (Cnav + Agirc + Arrco) d'un cadre né en 1992 toujours au PSS est estimée à 35 053€ à sa liquidation en 2058. Le taux de remplacement de cet individu est estimé à 67,1% de son dernier salaire annuel (en 2057).

Graphique 3 : Montants de retraite et taux de remplacement d'un individu cadre au plafond de la sécurité sociale toute sa carrière, par génération



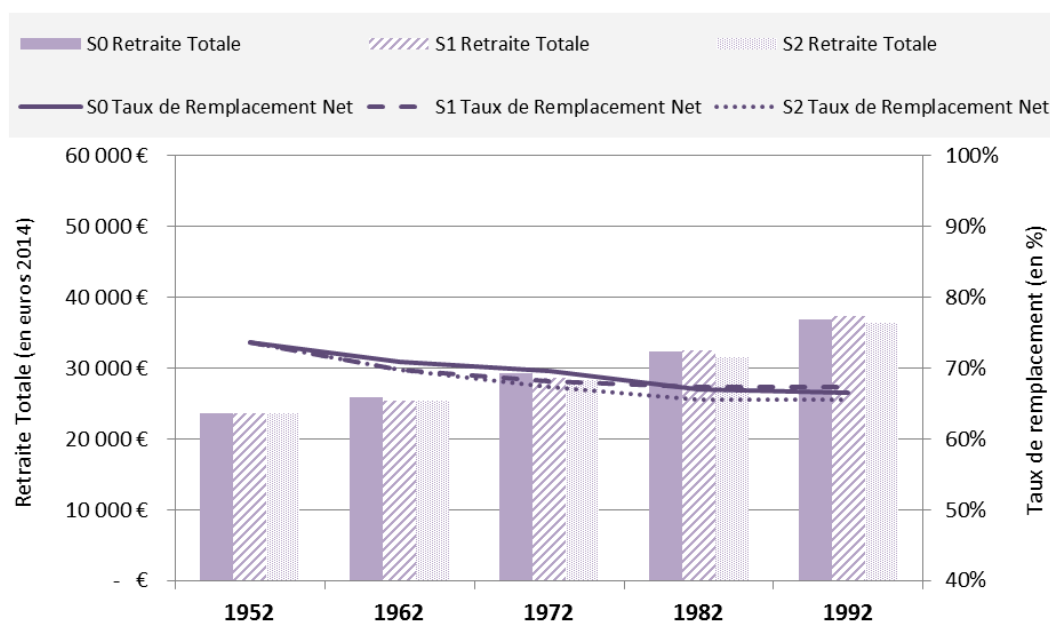
### Cadre toujours au salaire charnière

Génération		1952	1962	1972	1982	1992
Année de Liquidation		2016	2027	2037	2048	2058
<b>S0</b>	Retraite Totale	23 690 €	25 889 €	29 245 €	32 349 €	36 846 €
	Taux de Remplacement Net	73,6%	71,0%	69,7%	67,1%	66,5%
<b>S1</b>	Retraite Totale	23 690 €	25 442 €	28 576 €	32 451 €	37 348 €
	Taux de Remplacement Net	73,6%	69,7%	68,1%	67,3%	67,4%
<b>S2</b>	Retraite Totale	23 690 €	25 442 €	28 258 €	31 617 €	36 363 €
	Taux de Remplacement Net	73,6%	69,7%	67,3%	65,6%	65,6%

Source : calculs Agirc-Arrco, Direction Technique

Note de lecture : La retraite totale annuelle (Cnav + Agirc + Arrco) d'un cadre né en 1992 toujours au salaire charnière est estimée à 36 846€ à sa liquidation en 2058. Le taux de remplacement de cet individu est estimé à 66,5% de son dernier salaire annuel (en 2057).

Graphique 4 : Montants de retraite et taux de remplacement d'un individu cadre au salaire charnière toute sa carrière, par génération



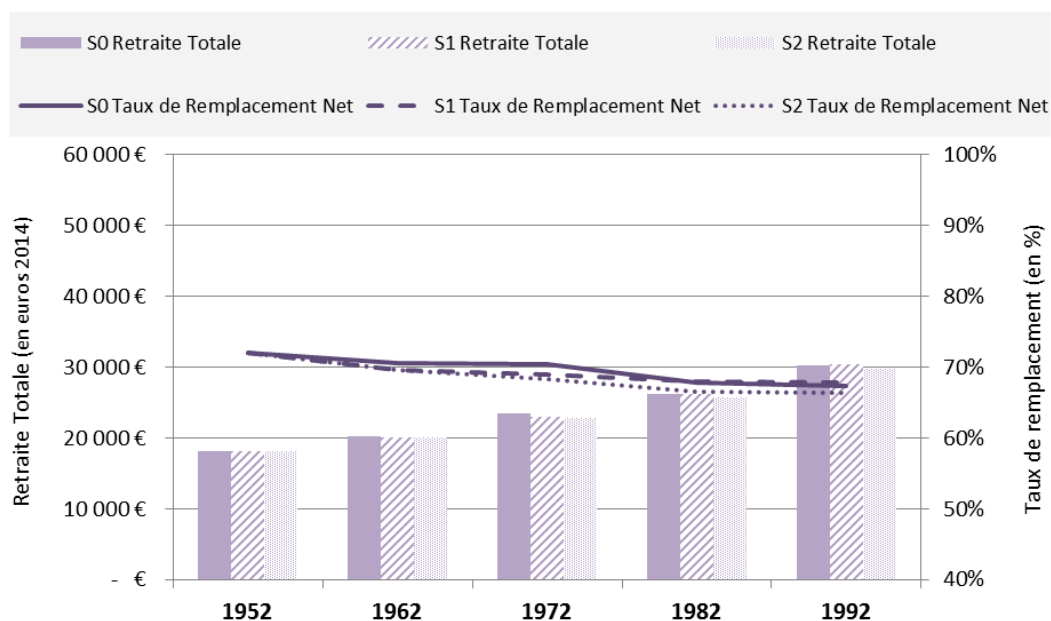
## Hommes Non cadres

Génération		1952	1962	1972	1982	1992
Année de Liquidation		2016	2027	2037	2048	2058
<b>S0</b>	Retraite Totale	18 168 €	20 290 €	23 432 €	26 244 €	30 182 €
	Taux de Remplacement Net	72,0%	70,5%	70,4%	67,9%	67,3%
<b>S1</b>	Retraite Totale	18 168 €	20 005 €	22 971 €	26 252 €	30 428 €
	Taux de Remplacement Net	72,0%	69,6%	69,0%	67,9%	67,9%
<b>S2</b>	Retraite Totale	18 168 €	20 005 €	22 765 €	25 696 €	29 754 €
	Taux de Remplacement Net	72,0%	69,6%	68,4%	66,5%	66,4%

Source : calculs Agirc-Arrco, Direction Technique

Note de lecture : La retraite totale annuelle (Cnav + Agirc + Arrco) d'un homme non-cadre né en 1992 est estimée à 30 182€ à sa liquidation en 2058. Le taux de remplacement de cet individu est estimé à 67,3% de son dernier salaire annuel (en 2057).

Graphique 5 : Montants de retraite et taux de remplacement d'un homme non-cadre, par génération





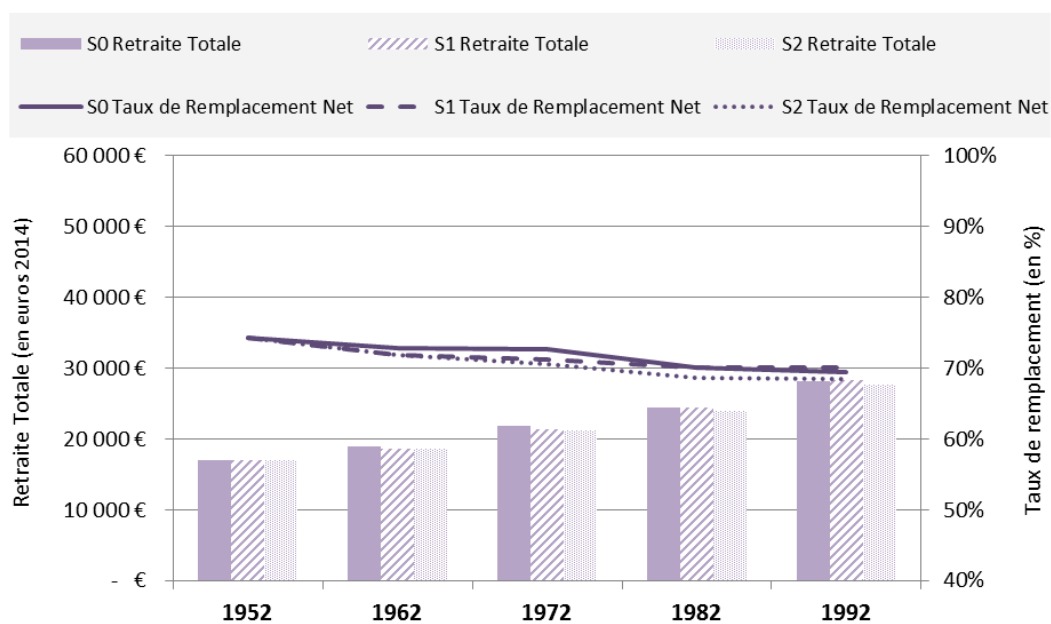
### Femmes Non cadres

Génération		1952	1962	1972	1982	1992
Année de Liquidation		2016	2027	2037	2048	2058
<b>S0</b>	Retraite Totale	16 989 €	18 942 €	21 826 €	24 439 €	28 104 €
	Taux de Remplacement Net	74,4%	72,9%	72,7%	70,1%	69,5%
<b>S1</b>	Retraite Totale	16 989 €	18 678 €	21 402 €	24 452 €	28 338 €
	Taux de Remplacement Net	74,4%	71,9%	71,3%	70,1%	70,1%
<b>S2</b>	Retraite Totale	16 989 €	18 678 €	21 209 €	23 934 €	27 710 €
	Taux de Remplacement Net	74,4%	71,9%	70,6%	68,7%	68,5%

Source : calculs Agirc-Arrco, Direction Technique

Note de lecture : La retraite totale annuelle (Cnav + Agirc + Arrco) d'une femme non-cadre née en 1992 est estimée à 28 104€ à sa liquidation en 2058. Le taux de remplacement de cet individu est estimé à 69,5% de son dernier salaire annuel (en 2057).

Graphique 6 : Montants de retraite et taux de remplacement d'une femme non-cadre, par génération



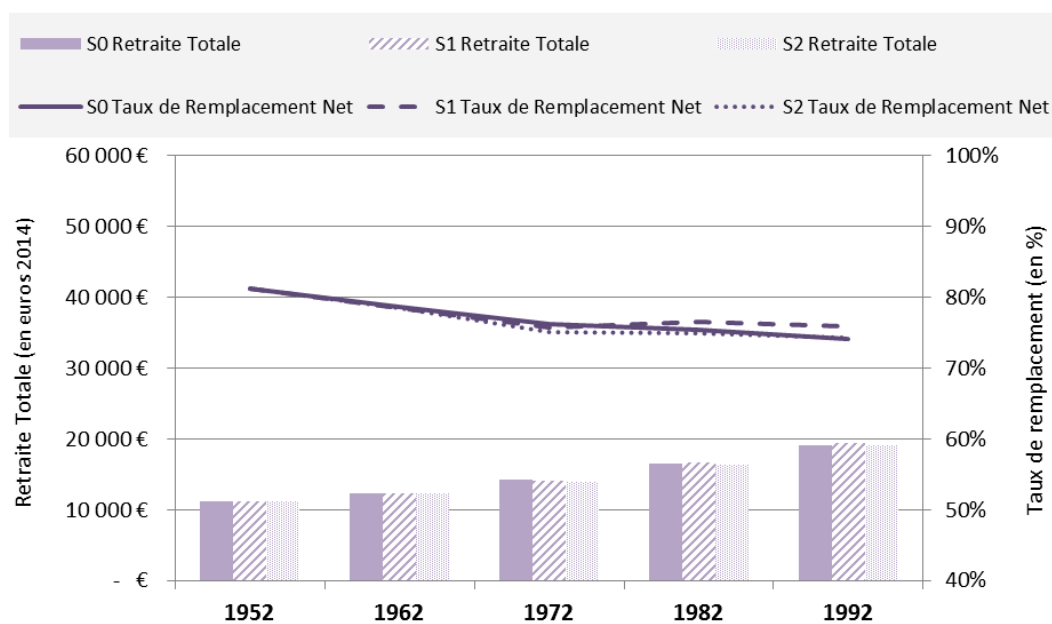
### Salarié toujours au Smic

Génération		1952	1962	1972	1982	1992
Année de Liquidation		2016	2027	2037	2048	2058
S0	Retraite Totale	11 194 €	12 363 €	14 211 €	16 486 €	19 041 €
	Taux de Remplacement Net	81,3%	78,7%	76,2%	75,4%	74,2%
S1	Retraite Totale	11 194 €	12 341 €	14 132 €	16 734 €	19 478 €
	Taux de Remplacement Net	81,3%	78,6%	75,8%	76,5%	75,9%
S2	Retraite Totale	11 194 €	12 341 €	14 006 €	16 395 €	19 064 €
	Taux de Remplacement Net	81,3%	78,6%	75,1%	75,0%	74,3%

Source : calculs Agirc-Arrco, Direction Technique

Note de lecture : La retraite totale annuelle (Cnav + Agirc + Arrco) d'un salarié non-cadre toujours au Smic né en 1992 est estimée à 19 041€ à sa liquidation en 2058. Le taux de remplacement de cet individu est estimé à 74,2% de son dernier salaire annuel (en 2057).

Graphique 7 : Montants de retraite et taux de remplacement d'un individu non-cadre au Smic toute sa carrière, par génération



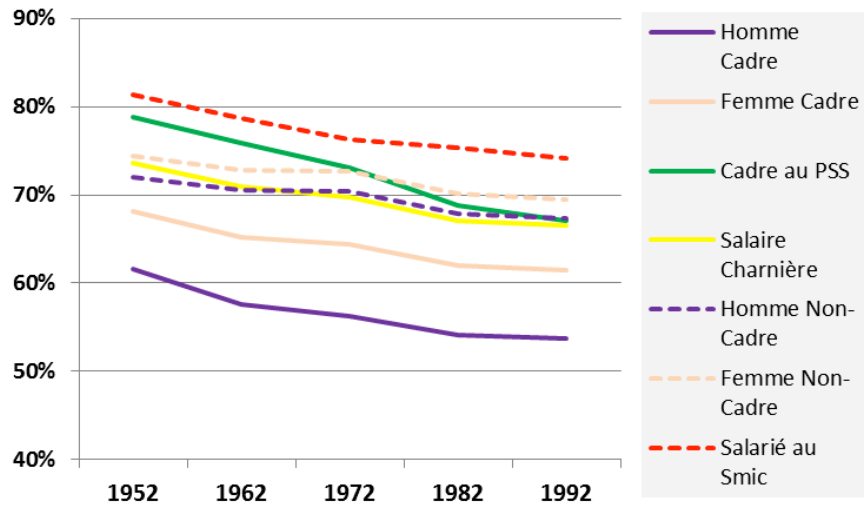
**Tableau récapitulatif des taux de remplacement pour l'ensemble des profils et des générations pour les trois simulations**

Génération		1952	1962	1972	1982	1992
Année de Liquidation		2016	2027	2037	2048	2058
S0	Homme Cadre	61,7%	57,6%	56,2%	54,2%	53,7%
	Femme Cadre	68,2%	65,2%	64,4%	62,0%	61,4%
	Cadre au PSS	78,8%	75,9%	73,1%	68,8%	67,1%
	Salaire Charnière	73,6%	71,0%	69,7%	67,1%	66,5%
	Homme Non-Cadre	72,0%	70,5%	70,4%	67,9%	67,3%
	Femme Non-Cadre	74,4%	72,9%	72,7%	70,1%	69,5%
	Salarié au Smic	81,3%	78,7%	76,2%	75,4%	74,2%
S1	Homme Cadre	61,7%	56,8%	54,6%	54,7%	54,9%
	Femme Cadre	68,2%	63,7%	62,2%	61,9%	62,0%
	Cadre au PSS	78,8%	74,7%	71,7%	69,2%	67,9%
	Salaire Charnière	73,6%	69,7%	68,1%	67,3%	67,4%
	Homme Non-Cadre	72,0%	69,6%	69,0%	67,9%	67,9%
	Femme Non-Cadre	74,4%	71,9%	71,3%	70,1%	70,1%
	Salarié au Smic	81,3%	78,6%	75,8%	76,5%	75,9%
S2	Homme Cadre	61,7%	56,8%	53,6%	52,2%	52,3%
	Femme Cadre	68,2%	63,7%	61,2%	59,6%	59,7%
	Cadre au PSS	78,8%	74,7%	70,9%	67,6%	66,4%
	Salaire Charnière	73,6%	69,7%	67,3%	65,6%	65,6%
	Homme Non-Cadre	72,0%	69,6%	68,4%	66,5%	66,4%
	Femme Non-Cadre	74,4%	71,9%	70,6%	68,7%	68,5%
	Salarié au Smic	81,3%	78,6%	75,1%	75,0%	74,3%

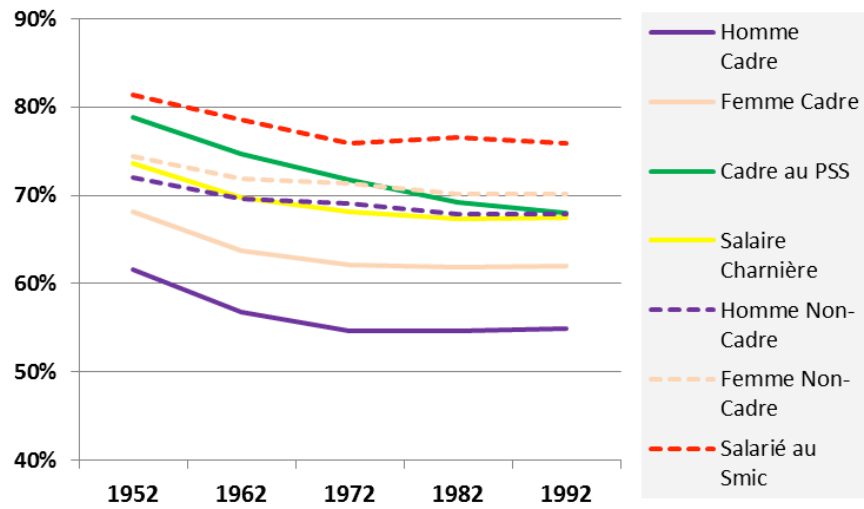
Source : calculs Agirc-Arrco, Direction Technique

Note de lecture : Le taux de remplacement d'un homme cadre né en 1992 est de 53,7% en 2058 contre 66,5% d'un cadre au salaire charnière toute sa carrière de la même génération, la même année, en simulation S0.

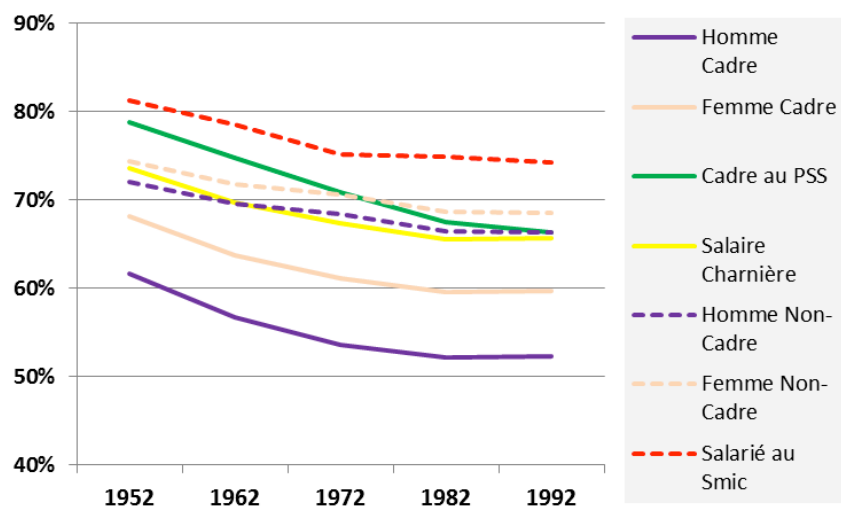
Graphique 8 : Taux de remplacement par génération en simulation S0



Graphique 9 : Taux de remplacement par génération en simulation S1



Graphique 10 : Taux de remplacement par génération en simulation S2



## ⇒ ANNEXE I - Conventions et hypothèses d'évolution des paramètres

### Les durées de carrière

Conventionnellement, le début de carrière est fixé à 23 ans pour les cadres et les non-cadres. Les carrières sont sans interruption (4 trimestres sont validés chaque année à partir du début de carrière) et la durée de carrière augmente en fonction de la durée d'assurance nécessaire par génération pour liquider la retraite (passage de 164 à 172 trimestres). Les cadres accèdent à ce statut dès 23 ans (ainsi, la durée de carrière cadre est égale à la durée de carrière totale).

Génération	Durées de carrière	Liquidations
1952	164 trimestres	en 2016, à 64 ans
1962	168 trimestres	en 2027, à 65 ans
1972	171 trimestres	en 2037, à 65 ans
1982	172 trimestres	en 2048, à 66 ans
1992	172 trimestres	en 2058, à 66 ans

### Évolution et actualisation des retraites et des salaires

- Les hypothèses d'évolution du plafond et des paramètres sont celles de la variante intermédiaire Agirc-Arrco de septembre 2016 (VAR2).
- Les pensions et les salaires sont actualisés en euros courants selon l'indice des prix à la consommation hors tabac.
- L'hypothèse d'évolution du salaire du profil au Smic s'appuie sur la convention de revalorisation décrite dans le décret n° 2013-123<sup>4</sup>. Par hypothèse, le SMIC est ainsi revalorisé sur l'évolution de l'indice des prix et de la moitié de celle du salaire.

### Le taux de remplacement

Le taux de remplacement est calculé comme le rapport entre la première retraite servie et le dernier salaire d'activité. En revanche, il est relativement indépendant de l'évolution de la carrière et dépend du niveau relatif du dernier salaire.

Les taux de remplacement sont calculés en net : la retraite et les salaires sont diminués des prélèvements sociaux pesant sur ces revenus respectifs.

---

<sup>4</sup> Décret n° 2013-123 du 7 février 2013 relatif aux modalités de revalorisation du salaire minimum de croissance disponible sous <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027041943&categorieLien=id>

En projection, les taux de cotisation salariés et les prélèvements sur retraite ont été figés à la dernière année connue (2015), à l'exception de la hausse programmée des taux de cotisation de l'assurance vieillesse prévue dans la Loi du 20 janvier 2014 et celle prévue par les accords du 13 mars 2013 et du 30 octobre 2015 dans les régimes complémentaires.

Par convention, la retraite résultant d'une carrière au Smic est exonérée de prélèvements sociaux. Il est supposé que le/la retraité(e) n'est pas imposable.

## ANNEXE II – Montants des retraites, taux de remplacement et autres indicateurs selon les profils retenus

### Hommes Cadres

Génération		1952	1962	1972	1982	1992
Année de Liquidation		2016	2027	2037	2048	2058
S0	Dernier salaire net	58 635 €	66 369 €	76 648 €	88 994 €	103 215 €
	Pension Cnav	15 798 €	17 518 €	20 006 €	22 394 €	25 905 €
	Pension Arrco	5 768 €	5 683 €	6 512 €	7 177 €	8 067 €
	Pension Agirc	14 583 €	15 010 €	16 581 €	18 623 €	21 438 €
	Retraite totale	36 149 €	38 212 €	43 099 €	48 193 €	55 410 €
	<i>Ecart relatif de pension</i>	-	-	-	-	-
	Taux de remplacement net	61,7%	57,6%	56,2%	54,2%	53,7%
	Part de la retraite complémentaire	56,3%	54,2%	53,6%	53,5%	53,2%
S1	Dernier salaire net	58 635 €	66 369 €	76 648 €	88 994 €	103 215 €
	Pension Cnav	15 798 €	17 518 €	20 006 €	22 394 €	25 905 €
	Pension Arrco	5 768 €	5 975 €	6 699 €	8 026 €	9 324 €
	Pension Agirc	14 583 €	14 183 €	15 168 €	18 223 €	21 413 €
	Retraite totale	36 149 €	37 675 €	41 874 €	48 643 €	56 642 €
	<i>Ecart relatif de pension</i>	0,0%	-1,4%	-2,8%	0,9%	2,2%
	Taux de remplacement net	61,7%	56,8%	54,6%	54,7%	54,9%
	Part de la retraite complémentaire	56,3%	53,5%	52,2%	54,0%	54,3%
S2	Dernier salaire net	58 635 €	66 369 €	76 648 €	88 994 €	103 215 €
	Pension Cnav	15 798 €	17 518 €	20 006 €	22 394 €	25 905 €
	Pension Arrco	5 768 €	5 975 €	6 451 €	7 360 €	8 521 €
	Pension Agirc	14 583 €	14 183 €	14 606 €	16 711 €	19 570 €
	Retraite totale	36 149 €	37 675 €	41 063 €	46 465 €	53 996 €
	<i>Ecart relatif de pension</i>	0,0%	-1,4%	-4,7%	-3,6%	-2,6%
	Taux de remplacement net	61,7%	56,8%	53,6%	52,2%	52,3%
	Part de la retraite complémentaire	56,3%	53,5%	51,3%	51,8%	52,0%

Source : calculs Agirc-Arrco, Direction Technique

### Femmes Cadres

Génération		1952	1962	1972	1982	1992
Année de Liquidation		2016	2027	2037	2048	2058
S0	Dernier salaire net	42 375 €	48 063 €	55 506 €	64 447 €	74 746 €
	Pension Cnav	15 798 €	17 518 €	20 006 €	22 394 €	25 905 €
	Pension Arrco	5 759 €	6 304 €	7 225 €	7 960 €	8 951 €
	Pension Agirc	7 341 €	7 531 €	8 493 €	9 583 €	11 052 €
	Retraite totale	28 897 €	31 353 €	35 724 €	39 937 €	45 907 €
	<i>Ecart relatif de pension</i>	-	-	-	-	-
	Taux de remplacement net	68,2%	65,2%	64,4%	62,0%	61,4%
	Part de la retraite complémentaire	45,3%	44,1%	44,0%	43,9%	43,6%
S1	Dernier salaire net	42 375 €	48 063 €	55 506 €	64 447 €	74 746 €
	Pension Cnav	15 798 €	17 518 €	20 006 €	22 394 €	25 905 €
	Pension Arrco	5 759 €	5 965 €	6 689 €	8 010 €	9 307 €
	Pension Agirc	7 341 €	7 124 €	7 815 €	9 461 €	11 145 €
	Retraite totale	28 897 €	30 606 €	34 510 €	39 865 €	46 356 €
	<i>Ecart relatif de pension</i>	0,0%	-2,4%	-3,4%	-0,2%	1,0%
	Taux de remplacement net	68,2%	63,7%	62,2%	61,9%	62,0%
	Part de la retraite complémentaire	45,3%	42,8%	42,0%	43,8%	44,1%
S2	Dernier salaire net	42 375 €	48 063 €	55 506 €	64 447 €	74 746 €
	Pension Cnav	15 798 €	17 518 €	20 006 €	22 394 €	25 905 €
	Pension Arrco	5 759 €	5 965 €	6 441 €	7 346 €	8 505 €
	Pension Agirc	7 341 €	7 124 €	7 525 €	8 676 €	10 185 €
	Retraite totale	28 897 €	30 606 €	33 972 €	38 415 €	44 595 €
	<i>Ecart relatif de pension</i>	0,0%	-2,4%	-4,9%	-3,8%	-2,9%
	Taux de remplacement net	68,2%	63,7%	61,2%	59,6%	59,7%
	Part de la retraite complémentaire	45,3%	42,8%	41,1%	41,7%	41,9%

Source : calculs Agirc-Arrco, Direction Technique

### Cadre toujours au PSS

Génération		1952	1962	1972	1982	1992
Année de Liquidation		2016	2027	2037	2048	2058
S0	Dernier salaire net	29 102 €	33 311 €	38 798 €	45 053 €	52 222 €
	Pension Cnav	15 798 €	17 518 €	20 006 €	22 394 €	25 905 €
	Pension Arrco	5 768 €	6 315 €	7 235 €	7 974 €	8 964 €
	Pension Agirc	1 368 €	1 463 €	1 130 €	648 €	185 €
	Retraite totale	22 934 €	25 295 €	28 371 €	31 016 €	35 053 €
	<i>Ecart relatif de pension</i>	-	-	-	-	-
	Taux de remplacement net	78,8%	75,9%	73,1%	68,8%	67,1%
	Part de la retraite complémentaire	31,1%	30,7%	29,5%	27,8%	26,1%
S1	Dernier salaire net	29 102 €	33 311 €	38 798 €	45 053 €	52 222 €
	Pension Cnav	15 798 €	17 518 €	20 006 €	22 394 €	25 905 €
	Pension Arrco	5 768 €	5 975 €	6 699 €	8 026 €	9 324 €
	Pension Agirc	1 368 €	1 399 €	1 108 €	749 €	249 €
	Retraite totale	22 934 €	24 891 €	27 813 €	31 169 €	35 477 €
	<i>Ecart relatif de pension</i>	0,0%	-1,6%	-2,0%	0,5%	1,2%
	Taux de remplacement net	78,8%	74,7%	71,7%	69,2%	67,9%
	Part de la retraite complémentaire	31,1%	29,6%	28,1%	28,2%	27,0%
S2	Dernier salaire net	29 102 €	33 311 €	38 798 €	45 053 €	52 222 €
	Pension Cnav	15 798 €	17 518 €	20 006 €	22 394 €	25 905 €
	Pension Arrco	5 768 €	5 975 €	6 451 €	7 360 €	8 521 €
	Pension Agirc	1 368 €	1 399 €	1 067 €	687 €	227 €
	Retraite totale	22 934 €	24 891 €	27 524 €	30 442 €	34 653 €
	<i>Ecart relatif de pension</i>	0,0%	-1,6%	-3,0%	-1,9%	-1,1%
	Taux de remplacement net	78,8%	74,7%	70,9%	67,6%	66,4%
	Part de la retraite complémentaire	31,1%	29,6%	27,3%	26,4%	25,2%

Source : calculs Agirc-Arrco, Direction Technique



### Cadre toujours au salaire charnière

Génération		1952	1962	1972	1982	1992
Année de Liquidation		2016	2027	2037	2048	2058
S0	Dernier salaire net	32 188 €	36 485 €	41 972 €	48 227 €	55 396 €
	Pension Cnav	15 798 €	17 518 €	20 006 €	22 394 €	25 905 €
	Pension Arrco	5 768 €	6 315 €	7 235 €	7 974 €	8 964 €
	Pension Agirc	2 123 €	2 056 €	2 004 €	1 981 €	1 978 €
	Retraite totale	23 690 €	25 889 €	29 245 €	32 349 €	36 846 €
	<i>Ecart relatif de pension</i>	-	-	-	-	-
	Taux de remplacement net	73,6%	71,0%	69,7%	67,1%	66,5%
	Part de la retraite complémentaire	33,3%	32,3%	31,6%	30,8%	29,7%
S1	Dernier salaire net	32 188 €	36 485 €	41 972 €	48 227 €	55 396 €
	Pension Cnav	15 798 €	17 518 €	20 006 €	22 394 €	25 905 €
	Pension Arrco	5 768 €	5 975 €	6 699 €	8 026 €	9 324 €
	Pension Agirc	2 123 €	1 950 €	1 870 €	2 031 €	2 120 €
	Retraite totale	23 690 €	25 442 €	28 576 €	32 451 €	37 348 €
	<i>Ecart relatif de pension</i>	0,0%	-1,7%	-2,3%	0,3%	1,4%
	Taux de remplacement net	73,6%	69,7%	68,1%	67,3%	67,4%
	Part de la retraite complémentaire	33,3%	31,1%	30,0%	31,0%	30,6%
S2	Dernier salaire net	32 188 €	36 485 €	41 972 €	48 227 €	55 396 €
	Pension Cnav	15 798 €	17 518 €	20 006 €	22 394 €	25 905 €
	Pension Arrco	5 768 €	5 975 €	6 451 €	7 360 €	8 521 €
	Pension Agirc	2 123 €	1 950 €	1 801 €	1 862 €	1 937 €
	Retraite totale	23 690 €	25 442 €	28 258 €	31 617 €	36 363 €
	<i>Ecart relatif de pension</i>	0,0%	-1,7%	-3,4%	-2,3%	-1,3%
	Taux de remplacement net	73,6%	69,7%	67,3%	65,6%	65,6%
	Part de la retraite complémentaire	33,3%	31,1%	29,2%	29,2%	28,8%

Source : calculs Agirc-Arrco, Direction Technique

### Hommes Non Cadres

Génération		1952	1962	1972	1982	1992
Année de Liquidation		2016	2027	2037	2048	2058
S0	Dernier salaire net	25 216 €	28 762 €	33 289 €	38 651 €	44 827 €
	Pension Cnav	13 418 €	15 047 €	17 393 €	19 544 €	22 596 €
	Pension Arrco	4 750 €	5 243 €	6 039 €	6 700 €	7 586 €
	Pension Agirc	- €	- €	- €	- €	- €
	Retraite totale	18 168 €	20 290 €	23 432 €	26 244 €	30 182 €
	<i>Ecart relatif de pension</i>	-	-	-	-	-
	Taux de remplacement net	72,0%	70,5%	70,4%	67,9%	67,3%
	Part de la retraite complémentaire	26,1%	25,8%	25,8%	25,5%	25,1%
S1	Dernier salaire net	25 216 €	28 762 €	33 289 €	38 651 €	44 827 €
	Pension Cnav	13 418 €	15 047 €	17 393 €	19 544 €	22 596 €
	Pension Arrco	4 750 €	4 958 €	5 578 €	6 708 €	7 832 €
	Pension Agirc	- €	- €	- €	- €	- €
	Retraite totale	18 168 €	20 005 €	22 971 €	26 252 €	30 428 €
	<i>Ecart relatif de pension</i>	0,0%	-1,4%	-2,0%	0,0%	0,8%
	Taux de remplacement net	72,0%	69,6%	69,0%	67,9%	67,9%
	Part de la retraite complémentaire	26,1%	24,8%	24,3%	25,6%	25,7%
S2	Dernier salaire net	25 216 €	28 762 €	33 289 €	38 651 €	44 827 €
	Pension Cnav	13 418 €	15 047 €	17 393 €	19 544 €	22 596 €
	Pension Arrco	4 750 €	4 958 €	5 372 €	6 152 €	7 158 €
	Pension Agirc	- €	- €	- €	- €	- €
	Retraite totale	18 168 €	20 005 €	22 765 €	25 696 €	29 754 €
	<i>Ecart relatif de pension</i>	0,0%	-1,4%	-2,8%	-2,1%	-1,4%
	Taux de remplacement net	72,0%	69,6%	68,4%	66,5%	66,4%
	Part de la retraite complémentaire	26,1%	24,8%	23,6%	23,9%	24,1%

Source : calculs Agirc-Arrco, Direction Technique

## Femmes Non Cadres

Génération		1952	1962	1972	1982	1992
Année de Liquidation		2016	2027	2037	2048	2058
S0	Dernier salaire net	22 849 €	25 995 €	30 022 €	34 858 €	40 428 €
	Pension Cnav	12 557 €	14 051 €	16 202 €	18 202 €	21 043 €
	Pension Arrco	4 431 €	4 891 €	5 624 €	6 237 €	7 061 €
	Pension Agirc	- €	- €	- €	- €	- €
	Retraite totale	16 989 €	18 942 €	21 826 €	24 439 €	28 104 €
	<i>Ecart relatif de pension</i>	-	-	-	-	-
	Taux de remplacement net	74,4%	72,9%	72,7%	70,1%	69,5%
	Part de la retraite complémentaire	26,1%	25,8%	25,8%	25,5%	25,1%
S1	Dernier salaire net	22 849 €	25 995 €	30 022 €	34 858 €	40 428 €
	Pension Cnav	12 557 €	14 051 €	16 202 €	18 202 €	21 043 €
	Pension Arrco	4 431 €	4 626 €	5 200 €	6 250 €	7 295 €
	Pension Agirc	- €	- €	- €	- €	- €
	Retraite totale	16 989 €	18 678 €	21 402 €	24 452 €	28 338 €
	<i>Ecart relatif de pension</i>	0,0%	-1,4%	-1,9%	0,1%	0,8%
	Taux de remplacement net	74,4%	71,9%	71,3%	70,1%	70,1%
	Part de la retraite complémentaire	26,1%	24,8%	24,3%	25,6%	25,7%
S2	Dernier salaire net	22 849 €	25 995 €	30 022 €	34 858 €	40 428 €
	Pension Cnav	12 557 €	14 051 €	16 202 €	18 202 €	21 043 €
	Pension Arrco	4 431 €	4 626 €	5 007 €	5 732 €	6 667 €
	Pension Agirc	- €	- €	- €	- €	- €
	Retraite totale	16 989 €	18 678 €	21 209 €	23 934 €	27 710 €
	<i>Ecart relatif de pension</i>	0,0%	-1,4%	-2,8%	-2,1%	-1,4%
	Taux de remplacement net	74,4%	71,9%	70,6%	68,7%	68,5%
	Part de la retraite complémentaire	26,1%	24,8%	23,6%	23,9%	24,1%

Source : calculs Agirc-Arrco, Direction Technique

## Salarié toujours au Smic

Génération		1952	1962	1972	1982	1992
Année de Liquidation		2016	2027	2037	2048	2058
S0	Dernier salaire net	13 769 €	15 708 €	18 639 €	21 871 €	25 664 €
	Pension Cnav	8 254 €	9 158 €	10 531 €	12 410 €	14 408 €
	Pension Arrco	2 940 €	3 205 €	3 680 €	4 076 €	4 633 €
	Pension Agirc	- €	- €	- €	- €	- €
	Retraite totale	11 194 €	12 363 €	14 211 €	16 486 €	19 041 €
	<i>Ecart relatif de pension</i>	-	-	-	-	-
	Taux de remplacement net	81,3%	78,7%	76,2%	75,4%	74,2%
	Part de la retraite complémentaire	26,3%	25,9%	25,9%	24,7%	24,3%
S1	Dernier salaire net	13 769 €	15 708 €	18 639 €	21 871 €	25 664 €
	Pension Cnav	8 254 €	9 309 €	10 727 €	12 641 €	14 675 €
	Pension Arrco	2 940 €	3 032 €	3 405 €	4 094 €	4 802 €
	Pension Agirc	- €	- €	- €	- €	- €
	Retraite totale	11 194 €	12 341 €	14 132 €	16 734 €	19 478 €
	<i>Ecart relatif de pension</i>	0,0%	-0,2%	-0,6%	1,5%	2,3%
	Taux de remplacement net	81,3%	78,6%	75,8%	76,5%	75,9%
	Part de la retraite complémentaire	26,3%	24,6%	24,1%	24,5%	24,7%
S2	Dernier salaire net	13 769 €	15 708 €	18 639 €	21 871 €	25 664 €
	Pension Cnav	8 254 €	9 309 €	10 727 €	12 641 €	14 675 €
	Pension Arrco	2 940 €	3 032 €	3 279 €	3 754 €	4 389 €
	Pension Agirc	- €	- €	- €	- €	- €
	Retraite totale	11 194 €	12 341 €	14 006 €	16 395 €	19 064 €
	<i>Ecart relatif de pension</i>	0,0%	-0,2%	-1,4%	-0,6%	0,1%
	Taux de remplacement net	81,3%	78,6%	75,1%	75,0%	74,3%
	Part de la retraite complémentaire	26,3%	24,6%	23,4%	22,9%	23,0%

Source : calculs Agirc-Arrco, Direction Technique

### ANNEXE III – Méthodologie des profils types explicités dans la note DT-2014-87

Les profils moyens pour les cadres et les non-cadres retenus pour cette étude sont les suivants.

- Deux profils moyens cadres construits à partir des statistiques de salaires Agirc : l'un pour les hommes cadres toujours au salaire moyen par âge des cotisants au titre des articles 4 & 4 bis et l'autre pour les femmes cadres toujours au salaire moyen par âge des cotisantes au titre des articles 4 & 4 bis. Ils ont consisté à affecter pour chaque génération le salaire moyen constaté à chaque âge (hommes ou femmes).
- Deux profils moyens non-cadres concernent un non-cadre homme et une non-cadre femme. Le salaire moyen par âge et par genre a été estimé à l'aide des séries longues DADS de salaires dans les secteurs privé et semi-public, les champs de DADS et de l'Arrco étant proches. Cette chronique a permis de reconstituer une chronique annuelle de salaire par âge, par genre et par génération, chronique qui a ensuite été recalée sur le salaire moyen Arrco constaté chaque année (tous âges et tous genres confondus).

Ces profils sont calculés pour des salariés à temps complet.

Les chroniques de salaires des quatre profils moyens ont été prolongées par lissage logarithmique des évolutions moyennes par âge de l'ensemble des générations précédentes. Cette méthode a été retenue en référence aux analyses empiriques effectuées sur les carrières salariales. Les différences de salaires observées par âge seraient surtout fonction de la durée de la scolarité et de l'expérience professionnelle, celles-ci étant plus « rentable » en terme salarial en début qu'en fin de carrière<sup>5</sup>. Les profils ont été recalculés en prenant en compte les dernières observations de salaires disponibles.

Cette approche par carrière moyenne permet d'illustrer l'évolution des carrières qui se transforment dans le temps. Ainsi, le suivi d'une génération au cours du temps prend en compte les modifications de structure intervenues durant la période, à savoir les entrées et sorties (promotions, chômage...). En revanche, s'agissant de carrières moyennes et non individuelles, les profils obtenus masquent la diversité des situations vis à vis de la retraite (début dans la vie active plus tardifs, alternance de périodes d'emploi et de chômage, fins de carrières marquées par des cessations anticipées d'activité...). Les profils sont ainsi plus lisses que les profils individuels et ne montrent pas la grande dispersion due à l'hétérogénéité des salaires et à leur évolution dans le temps.

---

<sup>5</sup> Théorie du « capital humain » (Becker, 1962 et Mincer, 1974)